



Le 17 juin 2022

**Destinataires :** **Éducatrices régulières et éducateurs réguliers en service de garde du CSSRN**  
**Personnel régulier du CSSRN**  
**Personnel temporaire du CSSRN (de la liste de priorité ou non)**

**Objet :** **Séance d'affectation du jeudi 11 août 2022 à 15h30 pour l'attribution des postes réguliers d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde**



**N.B.** Cette séance remplace l'affichage traditionnel où seront comblés les postes réguliers vacants du personnel en service de garde ainsi que ceux libérés lors de cette rencontre.

Bonjour,

Par la présente, vous êtes invités à une séance d'affectation pour combler les postes vacants d'éducatrices et d'éducateurs en service de garde qui aura lieu le **jeudi 11 août 2022 à 15 h 30** via la plateforme Microsoft Teams. Pour y accéder, vous devrez utiliser le lien suivant :



[Séance d'affectation Service de garde 11 août 2022 15h30](#)

Veuillez prendre note que les postes seront offerts, dans l'ordre :

1. aux éducatrices et éducateurs en service de garde réguliers;
2. au personnel régulier;
3. ainsi qu'au personnel temporaire du CSSRN (liste de priorité puis hors liste).



Pour obtenir un poste, la personne doit détenir les qualifications minimales requises, soit l'attestation d'études professionnelles en service de garde. Ainsi, toutes les personnes salariées du CSSRN, y compris les personnes de la liste de priorité ou hors liste, sont invités à la rencontre.

Nous vous signifions que d'autres postes pourraient devenir vacants en cours de séance selon les mouvements de personnel et qu'ils seront également comblés séance tenante.

En effet, les postes vacants ainsi que les postes qui pourraient être libérés en cours de séance ne seront pas soumis à la procédure habituelle d'affichage de poste. Pour prendre part aux mouvements de personnel, vous devez obligatoirement participer à cette rencontre. Si vous n'assistez pas à cette rencontre, vous perdrez tous vos droits quant aux postes disponibles et quant à ceux qui pourraient se libérer en cours de séance.

Le personnel temporaire doit, avant la tenue de la séance, faire parvenir au Service des ressources humaines tous les documents nécessaires à la vérification des qualifications requises, tels que curriculum vitae, diplômes, attestation d'études professionnelles, etc. Les documents doivent être envoyés à Sandrine Trépanier à [trepaniers01@csrn.qc.ca](mailto:trepaniers01@csrn.qc.ca).

La liste des postes vacants pour l'année scolaire 2022-2023 sera affichée, dans les établissements et sur notre site web, la veille de la séance.

Veuillez prendre note que la liste de priorité provisoire sera affichée sur le site Internet du CSSRN au [www.cssrn.gouv.qc.ca](http://www.cssrn.gouv.qc.ca), au plus tard le 8 juillet.

Toute l'équipe du Service des ressources humaines vous souhaite une belle période estivale!



Diane Pichette

c.c. Nancy Hall, présidente par interim SCFP local 317  
Techniciennes en service de garde  
Directions d'écoles primaire et du Service éducatif